



# La charte départementale des panneaux de départ

## RANDONNÉE PÉDESTRE



### Préambule

**Création, pérennisation, valorisation** : ces phases incontournables d'un projet local de développement de randonnée doivent chacune respecter des principes de qualité.

Depuis plusieurs années, le Département du Tarn a structuré une **offre de qualité** avec des sentiers d'intérêt départemental ayant vocation à conduire, en toute quiétude, les randonneurs au coeur des paysages de caractère du Tarn.

Soucieux d'étendre cette démarche à l'ensemble des itinéraires tarnais, le Département du Tarn, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP) et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) s'efforcent de coordonner leurs interventions, et de **rendre lisible l'ensemble des critères requis afin d'accompagner** au mieux les collectivités locales dans la mise en oeuvre d'itinéraires sur leur territoire. À travers cette fiche, vous trouverez des explications pratiques concernant la mise en oeuvre de **critères indispensables** à la création d'itinéraires de randonnée de qualité.

## Pourquoi et quand un panneau de départ ?

Un panneau de départ **matérialise** physiquement le départ d'un itinéraire et informe le grand public de la présence d'un itinéraire de randonnée. Il permet aux randonneurs de **visualiser le parcours** avant de l'emprunter, de **trouver les informations essentielles et de repérer les points remarquables** de l'itinéraire. Le panneau est mis en place lorsque l'itinéraire est administrativement et techniquement **opérationnel** ; ainsi, cette étape **clôture** la démarche qualité départementale.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, il est proposé de reprendre et décliner la charte graphique « RANDO TARN ». Tout en respectant ce cadre, le porteur de projet peut faire figurer les éléments qui lui sont propres.

Avant impression et comme pour les fiches RANDO TARN, la maquette des panneaux de départ sera soumise pour **avis** aux partenaires de la randonnée (Département, CDRP et CDT).

## Les composantes d'un panneau de départ

### ◆ Le panneau

- L'impression : en quadrichromie par sérigraphie sur un film adhésif. Il est conseillé de choisir une protection anti-graffiti et anti-UV.
- Le matériau : aluminium (3 mm d'épaisseur) ou PVC.
- Le film adhésif est collé sur la plaque d'aluminium ou de PVC.
- La taille est libre ; cependant, de façon générale, les panneaux font 100 cm de largeur sur 80 cm de hauteur en format paysage. Prévoir une marge (5cm) sur chaque côté pour éviter le recouvrement d'informations par le support bois.

### ◆ Le support

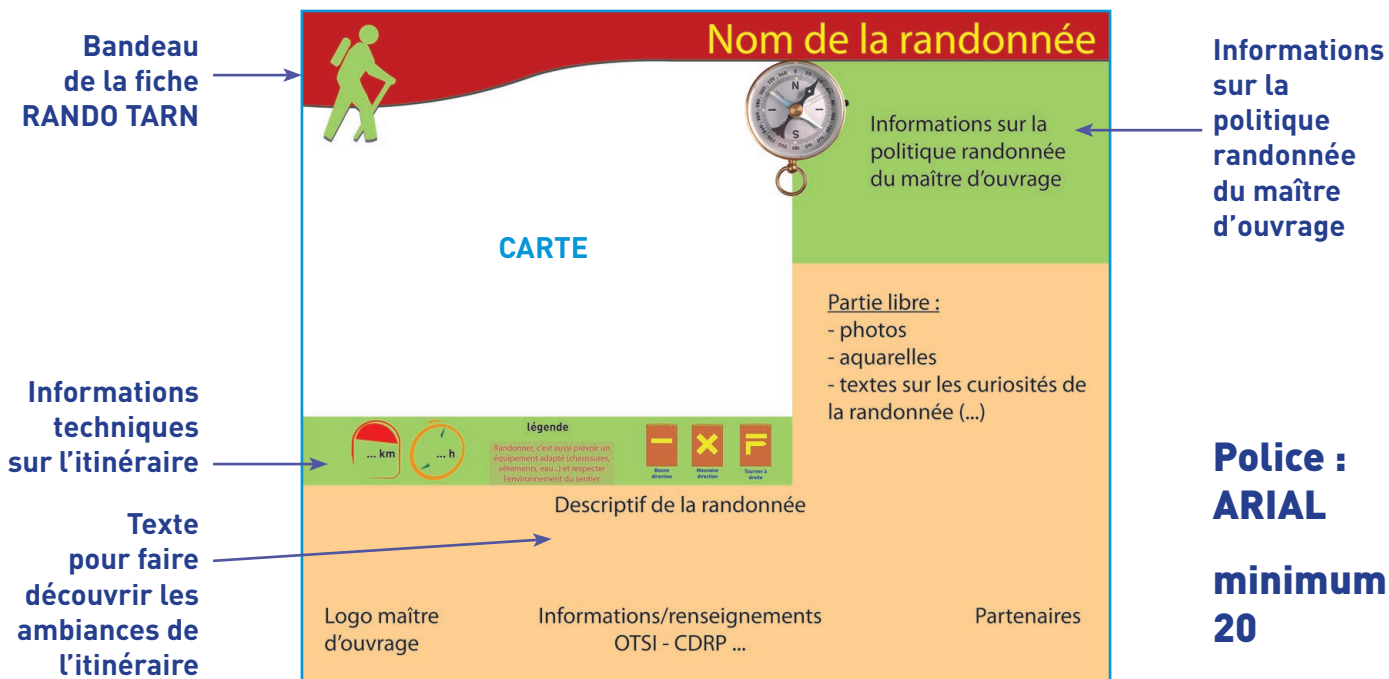
- Le support doit être en **bois** avec si nécessaire une armature métallique pour maintenir le panneau imprimé. Le support doit permettre aisément le changement du panneau en cas de dégradation ou une modification de l'impression.
- Il est conseillé de fixer le support bois sur des sabots métalliques scellés au sol afin de faciliter le changement du support bois en cas de besoin.
- Des plans de support bois sont disponibles auprès du Département.



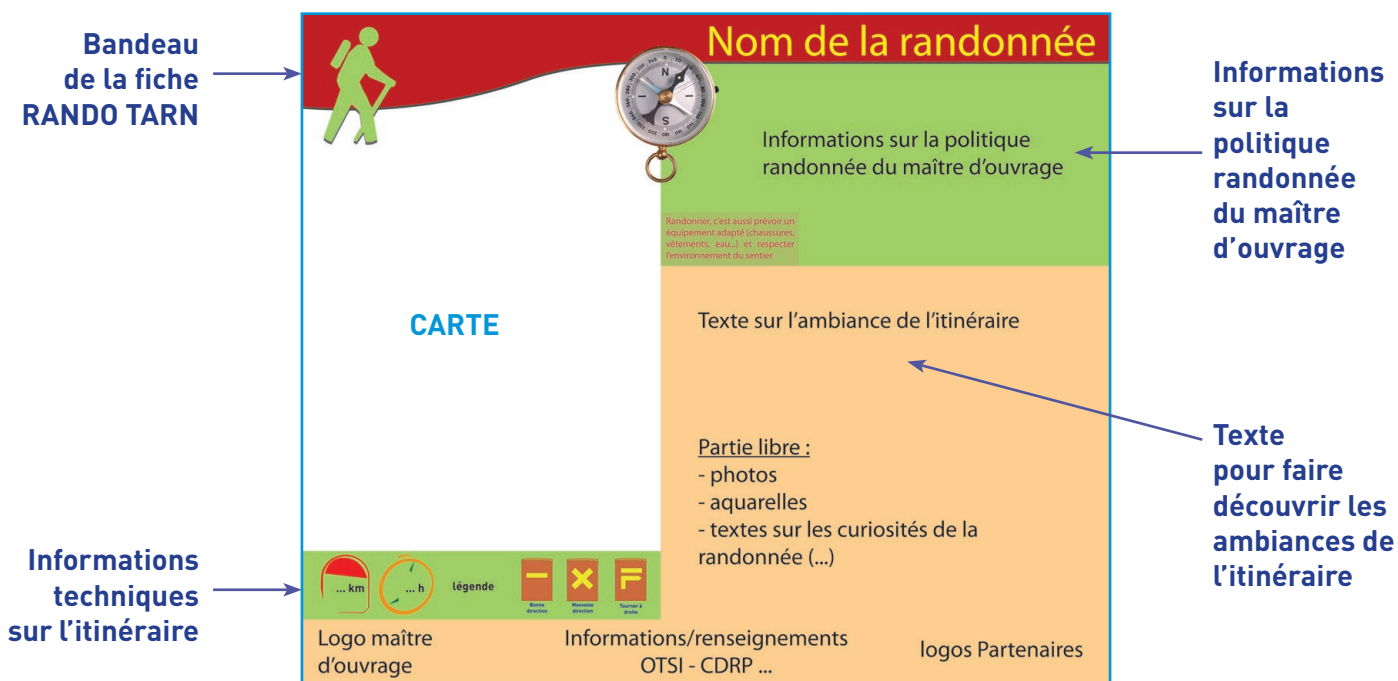
## La maquette du panneau

L'organisation du panneau devra être établie comme suit.

- Pour des itinéraires dont la carte est en paysage :



- Pour des itinéraires dont la carte est en portrait :



Les maquettes sont disponibles sous format informatique sur demande auprès du Comité départemental du Tourisme.

### Conseils :

- Ne pas surcharger le panneau avec des textes trop importants et de multiples illustrations.
- La légende de la carte ne doit pas altérer la lisibilité des informations : choisir un emplacement adéquat.

### • La carte

Il n'y a aucune obligation d'utiliser un fond de l'IGN. La carte doit comporter les éléments indispensables au repérage cartographique tels que les routes principales, les hameaux, les rivières mais aussi des éléments sur l'environnement physique du territoire traversé tels que les zones boisées, les zones montagneuses, les zones urbaines...

Pour l'utilisation d'un fond de l'IGN, il convient impérativement de contacter la Direction Interrégional Sud Ouest afin d'étudier les droits d'utilisation (05 56 16 60 71 ou par mail christophe.mignerat@ign.fr  
Site internet : [www.ign.fr](http://www.ign.fr) )

**Les pictogrammes repérant les points remarquables sont disponibles sous format informatique sur demande auprès du Comité Départemental du Tourisme**



départ



point de vue



patrimoine naturel



patrimoine bâti

## Préconisations pour la mise en place du panneau

**Il est impératif de prendre contact avec la commune où sera implanté le panneau afin de l'informer et d'étudier avec elle le lieu le plus opportun à son implantation.**

D'autre part, une **autorisation** est nécessaire avant d'implanter du mobilier, que ce soit sur le domaine public ou en propriété privée.

Le lieu de pose doit être le lieu de **départ officiel** de la randonnée figurant dans les documents de valorisation comme les fiches RANDO TARN et/ou les topo-guides.

Privilégier la proximité avec un **stationnement** possible pour les véhicules des randonneurs et un lieu **dégagé** permettant de voir le panneau facilement.

### Sécurité :

- Veiller à ce que les personnes qui lisent le panneau ne soient pas situées sur le passage de véhicules.
- Faire attention de ne pas positionner le panneau dans un lieu où il est susceptible d'être accroché par des véhicules ou masqué par des véhicules ou autres (poubelles,...).

## Accessibilité

La charte graphique ainsi proposée ne s'adresse pas aux personnes en situation de Handicap.

Dans le cas d'un itinéraire accessible à ce public spécifique il est obligatoire de prévoir une **signalétique adaptée**. La marque « **Tourisme Handicap** » propose un cahier des charges spécifique en fonction des différentes déficiences (hauteur de panneau, informations complémentaires, contraste de couleurs et police spécifique pour la déficience visuelle, allègement des textes et illustrations du panneau).

Pour obtenir le cahier des charges de la marque « **Tourisme Handicap** », prendre contact avec le Comité Départemental du Tourisme, correspondant départemental.

## Cas particuliers d'un départ commun à plusieurs itinéraires

La carte doit comporter les différents itinéraires avec, si possible, des couleurs différentes afin de bien identifier les parcours.

La mise en page générale peut être revue en réalisant des encarts spécifiques à chaque itinéraire. Les couleurs des encarts devront rappeler celles des tracés d'itinéraires de la carte.

**RANDONNÉES AU DÉPART D'ALBINE**  
L'entretien de ces sentiers est assuré par la Communauté de Communes Haute Vallée du Thoré

**Le Ruissseau de Carlesoube** Niveau de difficulté: Facile  
Après avoir traversé plusieurs kilomètres de champs, traversez un ruisseau pour rejoindre le sentier. Vous le rejoindrez à une distance proche par la droite du ruisseau de Carlesoube. Le long de votre itinéraire vous avez l'abbaye de Courges. Prenez le temps d'observer ces anciennes ruines. Elles constituent un site remarquable. Le long de votre itinéraire vous avez l'abbaye de Courges. Prenez le temps d'observer ces anciennes ruines. Elles constituent un site remarquable. Le long de votre itinéraire vous avez l'abbaye de Courges. Prenez le temps d'observer ces anciennes ruines. Elles constituent un site remarquable.

**Le sentier de Wilvaux** Niveau de difficulté: Moyen  
Le sentier vous invite à la redécouverte de l'abbaye Wilvaux 200 de la colline. Le sentier vous invite à la redécouverte de l'abbaye Wilvaux 200 de la colline. Le sentier vous invite à la redécouverte de l'abbaye Wilvaux 200 de la colline.

**Le ruisseau de Peyrassou** Niveau de difficulté: Difficile  
Le sentier vous invite à la redécouverte de l'abbaye Wilvaux 200 de la colline. Le sentier vous invite à la redécouverte de l'abbaye Wilvaux 200 de la colline.

**INFORMATION**  
- Des fiches «Rando Terrain» de chaque randonnée sont disponibles aux Offices de Tourisme.  
- Randonner, c'est aussi prévoir un équipement adapté (chaussures, vêtements, etc.) et respecter l'environnement des sentiers.  
- ECOVILLE: Faites vous part de vos remarques.  
Si vous remarquez des anomalies en terme d'entretien de sentiers, de balisage, de signalétique, de sécurité ou d'accessibilité, merci de contacter vos interlocuteurs au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ou de nous écrire directement en nous adressant vos coordonnées et celles de votre randonnée.

Office de Tourisme de Labastide Rouairoux  
Boulevard Central  
81070 LABASTIDE ROUAIROUX  
Tél. Fax : 05 63 77 31 58  
Web : www.cc.haute-vallee-tarn.fr

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre  
c/o Jean-Claude  
81000 ALBI  
Tél. Fax : 05 63 47 73 06  
Web : www.randonnee-tarn.com

Si l'un des itinéraires du panneau est un sentier d'intérêt départemental, prendre contact avec le Département (service Gestion de l'environnement qui proposera une charte mixte associant la charte ci-dessus et celle des sentiers d'intérêt départemental).

\*CDESI : Commission  
Départementale des Espaces  
Sites et Itinéraires

[www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)

[cdesi.tarn.fr](http://cdesi.tarn.fr)



**TARN**  
OCCITANIE

Votre interlocuteur :  
Comité Départemental du Tourisme  
Hôtel Reynes  
10 rue des Grenadiers 81000 Albi  
Tel : 05 63 77 32 10  
[www.tourisme-tarn.com](http://www.tourisme-tarn.com)  
[contact@tourisme-tarn.com](mailto:contact@tourisme-tarn.com)